



Architecte

Architecte Han Vanreusel
Prosperdreef 2
3054 Oud-Heverlee
Tél. : 0477/27.86.23
E-mail: info@hanvanreusel.com

Ingénieur Stabilité

Nescon SPRL
Ing. Niels Empsen
Leuvensesteenweg 285
3390 Sint-Joris-Winge
Tél.: 0475/30.89.46
E-mail: nescon@telenet.be

Coordinateur sécurité et rapporteur PEB

2B|SAFE SPRL Cabinet d'ingénieurs & conseils
Rapportage PEB - EPC A+B+C
Tiensesteenweg 129A boîte 1
3380 Glabbeek
Tél.: 016/81.01.74
E-mail: info@2bsafe.be

PROJECT **Weerstandslaan**

PROJET **Weerstandslaan**

TABLE DES MATIERES

- ▶ **PARTIE 1 Aperçu des unités disponibles**
- ▶ **PARTIE 2 Informations générales sur le projet**
- ▶ **PARTIE 3 Information par unité**
- ▶ **PARTIE 4 Cahier des charges**

GROS ŒUVRE

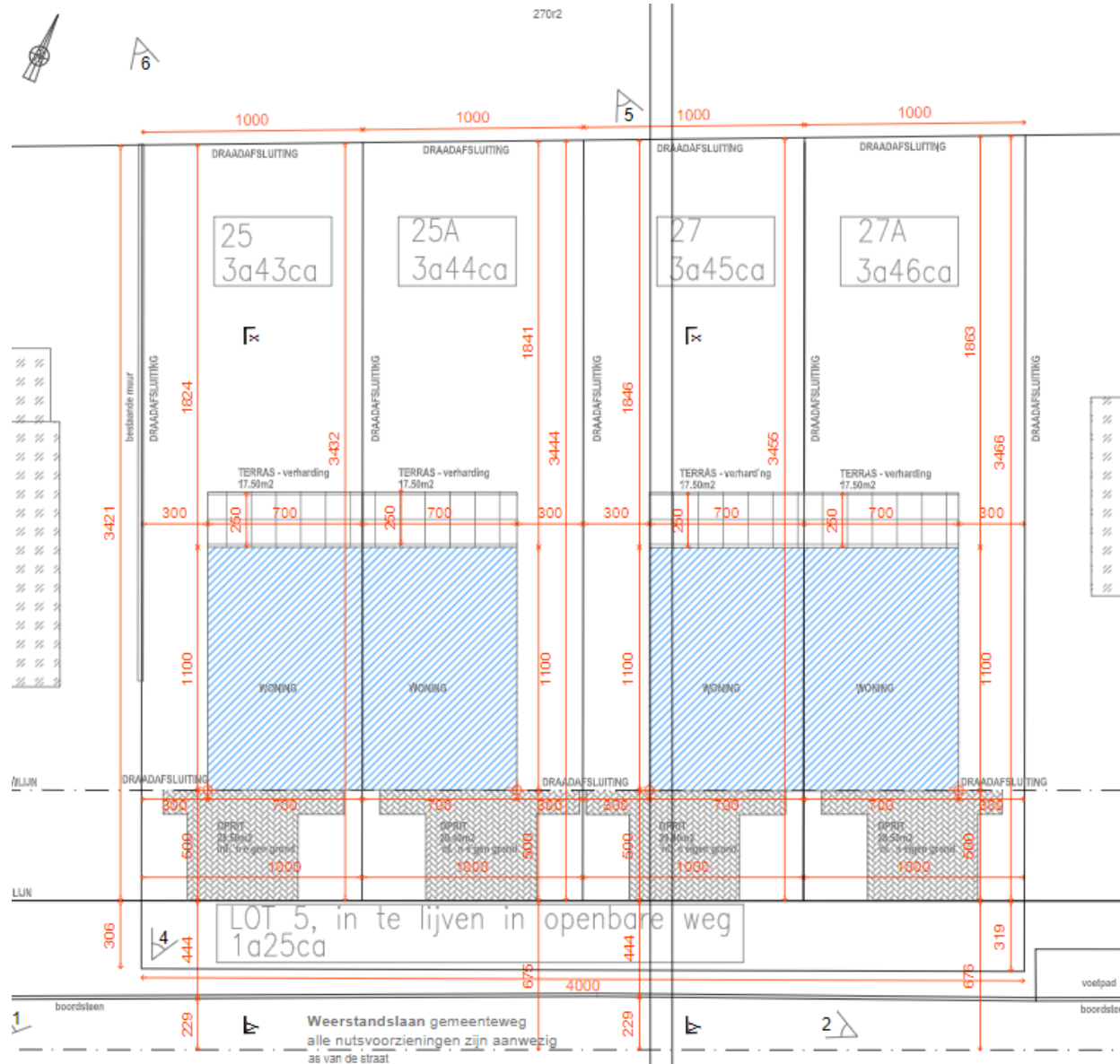
FINITION DES ESPACES PRIVATIFS

APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES

PARTIE 1 Aperçu des unités disponibles

Projet Weerstandslaan te 1930 Zaventem

Unité de logement	Adresse	Description	Surface brute	Surface au sol
Lot 1	Weerstandslaan 25, 1930 Zaventem	Habitation unifamiliale en construction semi-détachée avec 3 chambres à coucher	231,00 m ²	343 m ²
Lot 2	Weerstandslaan 25A, 1930 Zaventem	Habitation unifamiliale en construction semi-détachée avec 3 chambres à coucher	231,00 m ²	344 m ²
Lot 3	Weerstandslaan 27, 1930 Zaventem	Habitation unifamiliale en construction semi-détachée avec 3 chambres à coucher	231,00 m ²	345 m ²
Lot 4	Weerstandslaan 27A, 1930 Zaventem	Habitation unifamiliale en construction semi-détachée avec 3 chambres à coucher	231,00 m ²	346 m ²



PARTIE 2 Informations générales sur le projet

Description du projet : Nouveau lotissement avec 4 maisons neuves semi-détachées

Adresse : Weerstandslaan à 1930 Zaventem

Données cadastrales : ZAVENTEM - deuxième division: cadastré d'après l'extrait cadastral récent, section C, numéro 269 a2

Les 4 maisons à trois façades appartiennent au projet « Weerstandslaan » et sont situées dans une agréable rue résidentielle sans issue à Zaventem. Les maisons sont implantées avec leur espace de vie et leur jardin vers le nord-est. De plus, les maisons ont également un jardin avant de 5 mètres de profondeur vers le sud-ouest. Les maisons sont construites dans un style moderne et exécutées dans la maçonnerie de façade traditionnelle.

En termes d'emplacement, le projet est situé près de la jonction de la R0 et de la E40. La bonne connexion vers et depuis Bruxelles et Liège est un atout important.

Les maisons érigées de 7 mètres de largeur de façade avant chacune sont implantées dans la Weerstandslaan avec les numéros de maison 25, 25A, 27 et 27A.

Chaque maison a 3 niveaux. La disposition est la suivante :

- Niveau -1: Coin salon, salle à manger et cuisine ouverte au niveau du jardin, débarras (de jardin) / buanderie au niveau de la façade
- Niveau 0: Hall d'entrée avec toilettes pour invités, garage et grande salle polyvalente
- Niveau +1: 3 chambres à coucher, salle de bains très spacieuse avec douche et baignoire, toilettes séparées et débarras supplémentaires

Les maisons ont une surface brute de 231 m² et une surface habitable de 195 m².

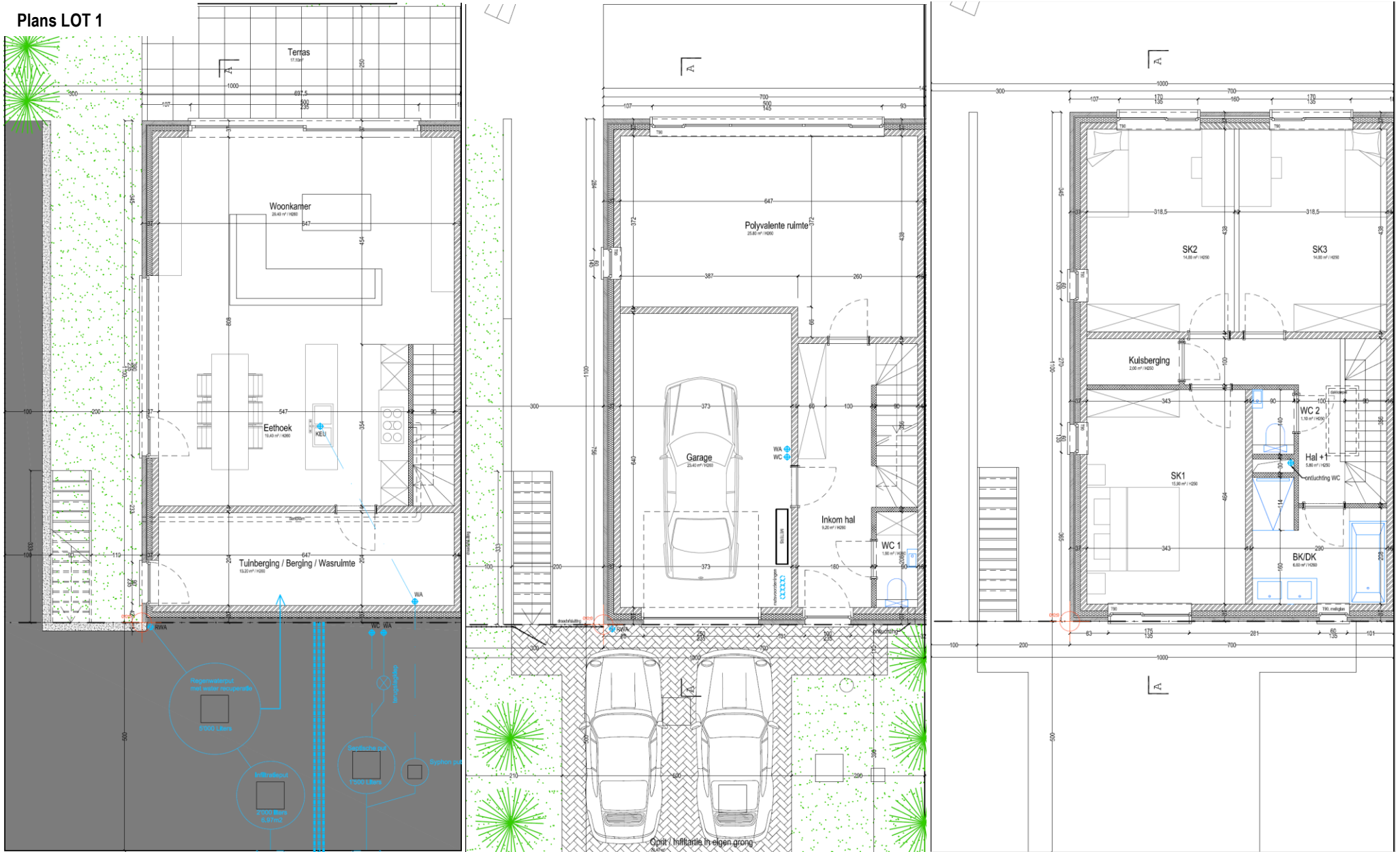
PARTIE 3 Information par unité (toutes les unités sont identiques !)

Maison unifamiliale en construction semi-détachée avec 3 chambres à coucher LOT 1, 2,3 et 4

Surface habitable brute de la maison :	231 m ²
Surface au sol brute de la maison :	77 m ²
Surface totale de la parcelle :	343 - 346 m ²

La propriété se compose de 3 niveaux où les espaces de vie sont situés au niveau du jardin. Cet étage, -1, comprend un grand salon avec cuisine ouverte, coin salon et coin repas. Il y a aussi un débarras (de jardin) / une buanderie à ce niveau. Le hall d'entrée de la maison est situé au niveau +0, le niveau de la rue. Ce niveau comprend en outre un garage spacieux, des toilettes pour invités et une salle polyvalente de 25,80 m² à laquelle le client peut attribuer une fonction. Les chambres sont au niveau +1. Cet étage comprend 3 chambres spacieuses de 15,90 m², 14 m² et 14 m², une salle de bains spacieuse avec baignoire et douche, des toilettes séparées et un petit débarras.

Plans LOT 1



Budgets prévus pour les matériaux de finition des lots 1, 2, 3 et 4 :**A - Menuiserie Intérieure :**

- Portes intérieures prêtes à peindre : budget : 287,00 € / unité
- Fermeture des portes intérieures budget : 47,00 € / porte

B – Revêtement de sol :

Carreaux : André Celis, Kolonel Begaultlaan 83, 3012 Wilsele (Louvain), tél. 016/62.97.00

- Carreaux de sol standard : ABK Level Ivory, Silver, Grey et Black 60x60 cm, Q Ceram Beton Light Grey, Mig Grey et Dark Grey 60x60 cm (rectifié) V.C. 30,00 € / m² (hors pose !)
- Plinthes en céramique assorties en fonction du choix du carreau V.C. 7,50 € / ml (hors pose!)

Parquet: Vanderpoorten Interieur, Onze-Lieve-Vrouwestraat 61, 2800 Malines, tél. 015/42.24.01

- Parquet standard: Parquet en composite de chêne du type Holzbois College Collection 10/3 collé V.C. 77,60 € / m² (avec pose !)

Supplément pose m² supplémentaires de carrelage ou de parquet 39,00 € / m²

C - Revêtement mural :

Carreaux : André Celis, Kolonel Begaultlaan 83, 3012 Wilsele (Louvain), tél. 016/62.97.00

- Carreaux muraux standard : ABK Level Ivory, Silver, Grey et Black 60x60 cm et 30x60 cm, Q Ceram Beton Light Grey, Mig Grey et Dark Grey 60x60 cm et 30x60 cm, AC Stone mat et blanc brillant 30x60 cm, AC Stone mat blanc 30x90 cm (rectifié) V.C. 30,00 € / m² (hors pose !)

D – Plafonds suspendus :

Les plafonds suspendus, qui sont par exemple prévus dans les débarras, les toilettes, les salles de bains et éventuellement d'autres endroits, sont nécessaires pour cacher les tuyaux techniques et les conduits de ventilation. Si, à la demande du client, nous devons fournir des plafonds suspendus supplémentaires, un devis spécifique sera d'abord soumis à l'approbation du conseiller client.

E – Aménagement cuisines, armoires et tablettes :

Cuisine à personnaliser par le conseiller client De Coninck. Budget pour la cuisine: 7 350 €

Il existe un ensemble standard avec un évier en acier inoxydable avec bac de récupération, un robinet à levier unique et des appareils électriques, notamment une hotte (recirculation), une plaque de cuisson, un lave-vaisselle, un four et un réfrigérateur.

F – Sanitaires :

Budget matériel sanitaire via Van Marcke: 4 830,43 € (appareils + meubles)

PARTIES 4 Cahier des charges

1. GRUS ŒUVRE

- 1.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
- 1.2. EXCAVATIONS ET FONDATIONS
- 1.3. CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES
- 1.4. COUCHES D'ISOLATION
- 1.5. EGOUTS
- 1.6. MAÇONNERIE CONTINUE
- 1.7. BÉTON ARMÉ
- 1.8. REVÊTEMENT DE FAÇADE
- 1.9. COUVERTURE DE TOITURE
- 1.10. EVACUATION D'EAU DE PLUIE
- 1.11. TRAVAUX DE PLÂTRAGE
- 1.12. ISOLATION ACOUSTIQUE ET THERMIQUE
- 1.13. TRAVAUX EXTÉRIEURS
- 1.14. VITRAGES
- 1.15. SEUILS

1.0. DISPOSITIONS GENERALES

A – Plans et cahier des charges

La qualité et le concept des maisons sont fixes, mais le vendeur peut modifier les matériaux et / ou les installations ou le traitement décrits ci-dessous de sa propre initiative et à tout moment dans la mesure où les principes, le concept et la grande qualité du projet ne sont pas altérés et ceci pour des raisons de stabilité ou des raisons techniques.

Les plans de vente de l'entité résidentielle remis à l'acheteur servent de base à la rédaction du contrat de vente. En ce qui concerne l'achèvement des logements, les indications figurant sur les plans peuvent être considérées comme purement indicatives, la description dans le présent cahier des charges prime toujours sur les indications des plans.

La maison est livrée et vendue à l'acheteur sous forme finie (non peinte). Des modifications aux plans sont toujours possibles pour des raisons de stabilité ou techniques.

Les plans ont été établis de bonne foi par l'architecte après avoir mesuré le site. Les petites différences qui pourraient survenir, soit en plus ou en moins, seront considérées comme des écarts acceptables qui ne modifieraient en aucun cas l'accord. Toute mesure sur les plans doit donc être considérée comme une dimension cible.

Les ajustements nécessaires pour des raisons d'intérêt général constructives ou esthétiques sont autorisés par le vendeur sans l'accord préalable des acheteurs.

B – description matériaux :

Tous les matériaux utilisés répondent aux normes de qualité les plus élevées. La construction est conçue de manière solide et on ne travaille qu'avec des matériaux de première qualité. Ceux-ci se caractérisent autant que possible par le label Benor dans les gros œuvre et les finitions. Les matériaux de finition peuvent être visualisés au préalable dans les showrooms. Avant ce chapitre, on pouvait trouver un aperçu des matériaux à choisir par logement avec les valeurs par unité qu'ils représentent. Vous trouverez ci-dessous une description détaillée des matériaux utilisés pour toutes les phases du projet. Les exigences élevées en termes de finition et de qualité garantissent à l'acheteur une valeur ajoutée maximale de son investissement.

C - Inclus dans le prix et aux frais de l'entrepreneur :

- les études de sol, les fondations, le gros œuvre et la finition de la maison.
- les honoraires des architectes et ingénieurs : les honoraires des architectes et ingénieurs sont inclus dans le prix de vente. Toutefois, si l'acheteur apporte des modifications, des honoraires supplémentaires seront demandés pour l'ajustement des plans.
- Le dossier post-intervention est remis lors de la réception finale et est à la charge du vendeur.

D - NON inclus dans le prix et à la charge des acheteurs :

Les dépenses, les frais notariaux et les taxes applicables à la valeur marchande du bien aux taux applicables, en particulier les droits d'inscription et la TVA, conformément aux conditions d'application du tableau A, rubrique XXXI de l'arrêté royal n ° 20 établissant les taux TVA.

E –Equipements d'utilité publique :

Tous les coûts de connexion et d'installation des techniques seront facturés directement à l'acheteur. La fourniture et l'installation des compteurs et la mise en service des branchements d'eau, de gaz, d'électricité, de télévision, de téléphone et d'égout ne sont pas incluses dans le prix et restent à la charge des acheteurs, chacun pour sa maison et chacun pour sa part dans la communauté, le cas échéant. Les acheteurs paieront leur part de ces coûts à la première demande.

Si, en hiver, les travaux, les canalisations et les installations risquent d'être endommagés par le gel, le contractant a le droit, après avis favorable de l'architecte / ingénieur, de prendre toutes les mesures de précaution et, le cas échéant, de faire fonctionner le chauffage, la distribution d'eau et l'électricité. Les coûts (de consommation) connexes sont à la charge des acheteurs / propriétaires.

F - Modifications par le vendeur :

Le vendeur a le droit de modifier les plans et d'utiliser d'autres matériaux de qualité équivalente à ceux inclus dans le cahier des charges, dans la mesure où ces modifications sont demandées par l'architecte, l'ingénieur, les bureaux d'études ou les autorités compétentes, les sociétés d'assurance, les sociétés de distribution d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ou parce que le vendeur estime que ces modifications améliorent les parties communes et / ou privées ou leur utilité, ou parce que le vendeur estime que ces modifications sont nécessaires ou utiles au cours des travaux de construction pour mettre en phase la mise en œuvre avec le cahier des charges en raison de l'absence sur le marché des matériaux fournis, de la perte de qualité, de retards de livraison inacceptables, de défaillances des fournisseurs ou sous-traitants, etc.

G - Modifications par l'acheteur :

Si, pour une raison quelconque, l'acheteur souhaite apporter des modifications à la présente spécification convenue entre l'acheteur et le contractant et ce, uniquement pour l'achèvement de sa propre entité résidentielle, cela ne peut être fait que si le contractant et l'architecte / ingénieur acceptent par écrit. L'acheteur n'est pas autorisé à effectuer lui-même des travaux (ni par des tiers) sur le chantier de construction (avant la réception provisoire).

Toute modification ne peut être effectuée qu'après accord écrit préalable concernant le prix de revient de ces modifications et toute prolongation éventuelle de la durée qui en découle. Ces éléments sont déterminés par le contractant et seront communiqués par écrit à l'acheteur avant le début des travaux.

H- Clôtures / Visite du chantier

Pendant toute la durée des travaux, le chantier est fermé par une clôture temporaire.

L'accès au chantier de construction est strictement interdit aux personnes qui ne participent pas à l'exécution des travaux, sauf si elles disposent d'une autorisation ou sont accompagnées de l'entrepreneur, de l'architecte ou d'un représentant du bureau de vente. Cela signifie également que l'acheteur n'est pas autorisé à entrer sur le chantier de sa propre initiative. De plus, pendant le week-end ou les vacances, le site de construction n'est pas accessible aux visiteurs et aux acheteurs.

Les visiteurs doivent dans tous les cas se conformer au règlement du chantier. L'entrepreneur / vendeur décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir sur le chantier de construction.

I – Journées d'intempérie

Les intempéries ou les jours ne permettant pas de travailler sont des jours où il neige ou pleut pendant 2 heures ou plus ou que la température à 7 heures du matin est inférieure ou égale à 0 ° C. Où le sol à 7 heures du matin est recouvert de neige, où les vents sont supérieurs à 60 km / h, où l'évacuation ou la réparation des dommages causés est effectuée, etc. Lorsqu'on ne peut pas travailler immédiatement en raison des conséquences de la neige / pluie ou du gel, après ces journées d'intempérie à cause de différents jours d'absence suite à la pluie ou au gel, une journée d'intempérie supplémentaire sera accordée. Les jours d'intempérie entraînent une extension du délai de réception. Ce délai de réception s'allonge dans la même mesure que les jours d'intempérie. Les tableaux de l'IRM sont utilisés pour vérifier les jours d'intempérie.

1.1. EXCAVATIONS ET FONDATIONS

Toutes les excavations nécessaires à l'achèvement du projet (fondations, empiètements, éventuelles excavations pour un sous-sol) sont prévues dans le contrat en cours. La fosse de construction doit être maintenue au sec pendant le temps nécessaire à la construction de la fondation. Le contractant est libre d'appliquer le système qu'il préfère. La profondeur correcte des excavations sera donnée par l'ingénieur, conformément aux tests préliminaires d'étude des sols et d'inspection. Toutes les fondations seront exécutées en béton armé jusqu'au sol, comme prescrit par le bureau d'études. Le contractant est libre dans son choix de système de recherche et de système d'application appliqué. Les excavations pour les réseaux d'égouts, les chambres de visite, les fosses septiques, les puits d'eau de pluie, etc., ainsi que les travaux d'empiètement, les travaux de support et les travaux de drainage sont également inclus dans ce poste. Conformément au « Règlement général sur les installations électriques » (arrêté royal du 10 décembre 1981) publié au Moniteur belge du 20 avril 1981, une boucle souterraine est placée sous les fondations du périmètre du bâtiment.

1.2. CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES

Toutes les nouvelles structures souterraines en contact avec le sol seront exécutées en béton armé ou en blocs de béton. Les travaux seront réalisés conformément aux conseils du bureau d'études.

Les nouveaux murs séparateurs de cellules, qui ne touchent pas le sol, sont réalisés en maçonnerie visible et jointoyée.

1.3. COUCHES D'ISOLATION –REGIME DES EAUX

Tous les garnissages et couches d'isolation nécessaires sont prévus dans la mesure du possible, aussi bien contre la remontée d'humidité par capillarité que contre l'humidité pouvant se manifester par la gravité dans les cavités. Les nouveaux murs de sous-sol en contact avec le sol seront traités si nécessaire afin de résister à l'eau. Ces réalisations (cimentation, etc.) ne peuvent pas et ne doivent pas être partiellement percées ou cassées par les futurs propriétaires. Ceci afin d'en garantir le bon fonctionnement.

1.4. EGOUTS

Les égouts seront exécutés conformément aux réglementations et prescriptions urbaines. Ils peuvent être fabriqués en tuyaux en PVC en utilisant tous les accessoires d'accompagnement tels que coudes, tés, buses, vannes de contrôle, etc. Les tuyaux ne doivent présenter aucun défaut et ne doivent en aucun cas être pliés. Les accessoires spéciaux peuvent toujours être utilisés en ce sens. Des puits de supervision sont prévus aux endroits où cela apparaît nécessaire, voir les plans de mise en œuvre de l'architecte.

Toutes les maisons sont équipées d'un puits d'eau de pluie avec une pompe à eau de pluie, ce qui permet la réutilisation de l'eau de pluie. Au moins 2 robinets sont prévus par maison. Le contenu du puits d'eau de pluie est déterminé en fonction de la taille de la surface du toit et s'élève à 5 000 litres. Un puits d'infiltration est placé après le puits d'eau de pluie. L'eau de pluie superflue est d'abord conduite à ce puits pour maximiser l'infiltration dans le sol. Le trop-plein de ce puits d'infiltration est relié au réseau d'égout public. Il y a également une fosse septique dans chaque maison pour le traitement des eaux usées. Cette version est complètement conforme au permis de construire.

Une fois le logement terminé, un plan des égouts as-built sera intégré dans le PID de chaque maison.

1.5. STRUCTURE MONTANTE

Les dalles et les murs sont exécutés avec les colonnes, les poutres et les linteaux nécessaires conformément aux directives du bureau d'ingénierie. Les plans architecturaux sont purement informatifs à cet égard. Toutes les épaisseurs et hauteurs peuvent être ajustées aux calculs de stabilité et aux plans de stabilité. Les calculs, la conception, la fabrication, l'assemblage et le traitement de surface sont effectués conformément à la législation, aux normes et aux réglementations.

Tous les murs porteurs et non porteurs des maisons sont réalisés en blocs de construction rapides. Les murs de séparation de la maison sont exécutés dans un double mur de pierre de construction rapide avec une isolation acoustique entre les deux.

Au cours des deux premières années suivant la réalisation des travaux et le tassement du bâtiment, de petites fissures ou déchirures peuvent apparaître dans les blocs de construction rapides, les murs en gyproc, les constructions de sol et la transition entre différents matériaux. Ces fissures sont inhérentes à l'utilisation de ces matériaux et doivent donc être acceptées par les acheteurs. Elles sont faciles à enlever / refermer / mastiquer lors des travaux de peinture suivants. Étant donné que ce type de fissures n'est pas lié à un problème de stabilité, mais est propre aux caractéristiques des matériaux et à leur application, cela n'est pas couvert par la garantie de responsabilité décennale (les fissures et les déchirures ont une largeur maximale de 5 mm).

1.6. BETON ARME

Pour le béton armé, les règlements de la dernière édition du NBN sont contraignants pour le contractant. Il doit répondre aux exigences les plus élevées d'un travail solide et de qualité. Tous les travaux de béton doivent être livrés de manière épurée, verticale et à niveau lorsque les conditions de travail le permettent. Il convient de noter que le béton se contracte lors du durcissement et que des fissures peuvent survenir en raison de ces tensions de rétrécissement qui n'affectent pas la stabilité. Tous les trous et encoches dans le béton nécessaires pour les tuyaux de drainage, les conduites d'eau, etc. peuvent être réalisés par le contractant conformément aux indications données lors de l'exécution des travaux. Le béton armé sera effectué en totale conformité avec les plans et les bordereaux du bureau d'ingénierie. Le béton armé doit être maintenu à distance du coffrage à l'aide d'entretoises spéciales, de manière à garantir une couverture de béton correcte.

Pour le béton ordinaire (non visible), le contractant est libre d'utiliser le coffrage qu'il préfère, qu'il s'agisse d'un coffrage en acier préfabriqué ou d'un coffrage en bois traditionnel. Cependant, il est obligé de les placer strictement perpendiculaires et au niveau (uniquement lorsque les conditions de travail le permettent). Pour la mise en œuvre des surfaces non visibles, il est possible d'utiliser des coffrages bruts qui doivent être enlevés après le durcissement du béton.

1.7. REVÊTEMENT DE FAÇADE

Les façades avant, arrière et latérales sont exécutées avec une brique de parement nuancée gris clair, dont la couleur est déterminée en accord avec l'architecte.

1.8. COUVERTURE DE TOITURE

Toits en pente : non applicable

Toits plats :

Au-dessus des toits plats, une rampe est installée avec une pente d'au moins 1 cm par mètre linéaire pour assurer le drainage nécessaire. Au-dessus, il y a un pare-vapeur et une isolation en polyuréthane de 16 cm d'épaisseur. Pour finir, un joint d'étanchéité à l'eau (feuille EPDM ou équivalent) est appliqué. Des collecteurs de toiture et des systèmes d'évacuation d'urgence sont prévus si nécessaire. Les rebords du toit sont dotés de profils appropriés pour la finition de l'étanchéité du toit.

1.9. EVACUATION D'EAU DE PLUIE

Les égouts pluviaux sont prévus de manière visible et au même niveau que la maçonnerie de la façade conformément aux indications du plan de l'architecte.

1.10. TRAVAUX DE PLÂTRAGE - FINITION DE BASE

Tous les murs intérieurs et les plafonds maçonnés sont livrés en étant plâtrés à plat et prêts à être peints. Les imperfections sont inhérentes au système, elles sont inévitables. Par « plâtrés à plat » et « prêts à être peints », il faut comprendre que les murs et les plafonds sont prêts pour les travaux du peintre, qui comprennent, entre autres : la préparation (plâtrage), le ponçage, le masticage, l'application d'une couche de sol et / ou d'adhérence, et l'application de peinture ou de papier peint. De même, le jointoiement doit être fourni par le peintre.

Une attention particulière est apportée au fait qu'au cours des premières années, au niveau des joints des larges sols en dalles ou des voûtes précontraintes et là où divers matériaux de construction sont assemblés, de légères fissures de retrait peuvent apparaître, qui ne présentent toutefois aucun danger en termes de stabilité. Ces fissures de retrait sont inhérentes à la méthode de construction utilisée et doivent donc être acceptées par les acheteurs. Lors de travaux de peinture ultérieurs, elles peuvent être facilement refermées et ne seront normalement pas visibles par la suite.

Le plâtrage respectera la tolérance et la finition selon le CSTC pour le plâtrage normal. Optiquement, il peut y avoir une légère déviation (dans le cas de dalles de sol larges) ou un léger renflement (dans le cas d'une voûte précontrainte) des plafonds. Ceci est propre à la méthode de construction.

1.11. ISOLATION ACOUSTIQUE ET THERMIQUE

A - Isolation acoustique :

Les murs de séparation de la maison sont réalisés dans un mur décollé en pierre de construction rapide ou similaire avec entre les deux une isolation acoustique de 4 cm de laine minérale.

B - Isolation thermique :

Tous les murs extérieurs, les toits plats et inclinés et les plaques au-dessus du sol ouvert sont isolés thermiquement dans une mesure telle afin de correspondre en totalité aux exigences PEB. L'isolation thermique dans la cavité aura une épaisseur moyenne de 16 cm, voir les exigences du coordonnateur PEB. Sur le dessus de la plaque de fondation, on placera du PUR pulvérisé avec une épaisseur moyenne de 12 cm.

1.12. MENUISERIE EXTÉRIEURE

L'ensemble de ces travaux doit être réalisé en aluminium thermiquement interrompu avec des profilés à trois chambres dans une couleur choisie par l'architecte (couleur pour ce projet : noir). Les profils Reynaers utilisés sont de bonne qualité et assurent l'étanchéité à l'eau et au vent selon les normes en vigueur. De plus, ils résisteront à toutes les conditions atmosphériques normales. Les fenêtres sont, le cas échéant, munies de grilles de ventilation de type Invisivent. La porte d'entrée est équipée d'une serrure multipoints avec cylindre de sécurité antivol. Dans le cas de la présence d'un garage, une porte sectionnelle motorisée est prévue dans la couleur RAL identique au reste de la menuiserie extérieure.

1.13. VITRAGE

Les vitrages doivent être réalisés en vitrage super-isolant ayant une valeur K de maximum 1,1 W / m².K. L'épaisseur de verre correspondra aux normes d'usine, applicables pour des pressions de vent selon la norme belge. Tout le double vitrage sera étiré et posé de manière experte dans les profils spéciaux en caoutchouc ou sera mastiqué au moyen d'un joint de silicone. Lorsque cela s'avère nécessaire, et suite à l'étude PEB, on utilise un verre avec un facteur de protection solaire augmenté.

1.14. SEUILS

Toutes les baies vitrées au niveau du jardin, le portail du garage et toutes les portes extérieures le long de l'extérieur disposent d'un seuil en pierre bleue. Les autres fenêtres ont droit à un élément d'armature sur le côté extérieur en Trespa ou un matériau analogue pour une utilisation extérieure.

2. FINITIONS ESPACES PRIVES

- 2.1. SOLS ET PLINTHES
- 2.2. REVÊTEMENTS DE MUR
- 2.3. PLAFONDS
- 2.4. MENUISERIE INTERIEURE
- 2.5. ESCALIERS ET RAMPES
- 2.6 AMENAGEMENT CUISINE
- 2.7 DISPOSITIF SANITAIRE
- 2.8. INSTALLATION DE CHAUFFAGE
- 2.9 INSTALLATION ELECTRIQUE
- 2.10 SYSTÈME DE VENTILATION
- 2.11. TRAVAUX DE PEINTURE DES PARTIES PRIVATIVES
- 2.12. DIVERS
- 2.13. AMENAGEMENT EXTÉRIEUR
- 2.14 RECEPTION

A noter la chose suivante :

Qu'il s'agisse de revêtements de sols ou de murs, d'installations sanitaires ou de meubles d'intérieur, des matériaux spécifiques sont mentionnés dans le cahier des charges. Ceci est destiné à fournir au client des informations plus concrètes sur la qualité des finitions. Cependant, il faut mentionner ici que cela ne concerne jamais les matériaux obligatoires. En ce qui concerne les revêtements de sol et de mur, les installations sanitaires, la menuiserie d'intérieur et le mobilier, le client dispose d'une totale liberté pour créer un intérieur personnalisé. Pour ce faire, un responsable clientèle a été nommé pour vous familiariser avec les options en matière de finition intérieure. De plus, des showrooms ont été désignés, pouvant présenter une très large gamme de matériaux de finition, afin que le client soit immédiatement informé de ce qui existe actuellement sur le marché en ce qui concerne les revêtements de sols et de murs, les installations sanitaires, etc. projet. Ces showrooms sont bien informés à l'avance de ce projet.

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1 CHAPES ET ACCESSOIRES

Les chapes sont réalisées de manière standard dans une chape en ciment. Cette chape permet de cacher les tuyaux et sera suffisamment épaisse et, si nécessaire, armée. Toutes les chapes sont posées sur l'isolation acoustique et thermique nécessaire.

2.1.2. SOLS STANDARD

Hall d'entrée	Dalles céramiques
Cuisine	Dalles céramiques
Débarras	Dalles céramiques
Espaces de vie	Dalles céramiques ou Parquet Holzbois College Collection
Hall de nuit	Dalles céramiques
Toilettes	Dalles céramiques
Salle de bains	Dalles céramiques
Chambres à coucher	Parquet Holzbois College Collection
Espace polyvalent	Dalles céramiques ou Parquet Holzbois College Collection
Garage	Dalles céramiques
Revêtement d'escalier	Dalles céramiques

Dalles céramiques: carrelages standards ABK Level Ivory, Silver, Grey et Black 60x60 cm, Q Ceram Beton Light Grey, Mid Grey et Dark Grey 60x60 cm (rectifié) ou à choisir librement chez un fournisseur que nous désignons pour un budget de V.C. 30.00 € / m². Notez qu'aucun prix moindre n'est attribué sur les budgets des dalles. Si l'acheteur choisit une dalle moins chère du fournisseur, le budget prévu à cet effet deviendra caduc. Les surcoûts sont calculés sur la base des différences de valeur de marché et de la surface nette des locaux augmentée de 10% de perte de découpe. D'autres méthodes de placement et des tailles différentes (par rapport à 60x60 cm) peuvent entraîner des surcoûts.

Parquet : parquet standard en parquet composite de chêne du type Holzbois College Collection, épaisseur 10 mm dont 3 mm en massif, largeur lame 15,8 cm et longueur lame 122cmm avec rainure en tôle fine. Choix parmi les couleurs proposées par notre fournisseur. Ce parquet est collé et posé sur la chape. Le client peut également choisir un autre sol chez un fournisseur désigné par nos soins. Notez qu'aucun prix moindre n'est attribué aux budgets pour le parquet. Si l'acheteur choisit un parquet moins cher ou une imitation de parquet du fournisseur, le budget prévu à cet effet deviendra caduc. Les surcoûts sont calculés sur la base des différences de valeur de marché et de la surface nette des locaux augmentée de 10% de perte de découpe.

Les surcoûts sont toujours calculés par le conseiller clientèle et soumis au client pour approbation.

2.1.3 PLINTHES

Là où les carreaux de céramique sont placés, des plinthes en céramique assortis sont prévus. Dans le cas où un carrelage en céramique non standard est choisi, un budget de 7,50 € / ml est disponible pour une plinthe en céramique adapté au carrelage choisi. Les joints dans les angles entre les plinthes en céramique et les carreaux sont colorés de la même couleur.

Là où un parquet (d'imitation) est posé, les plinthes à peindre sont fournies en MDF résistant à l'eau. Celles-ci peuvent être finies par le peintre par après. Cette finition n'est pas incluse dans la base. Les joints entre les plinthes en MDF et le parquet ne sont pas mastiqués pour permettre le fonctionnement du bois.

2.1.4 SEUILS

Les transitions entre différents revêtements de sol sont toujours finies avec un profil de transition ou un joint lisse.

2.1.5. SEUILS DE FENETRE INTERIEURS

Lorsque les fenêtres ne s'étendent pas jusqu'au sol, un seuil de fenêtre intérieur est prévu en fundermax. Aux portes et fenêtres coulissantes, des seuils standard en pierre bleue sont pourvus de à l'extérieur. À l'intérieur, le revêtement de sol est appliqué contre les fenêtres et les portes.

2.2. REVÊTEMENTS DE MUR

2.2.1 TRAVAUX DE PLÂTRAGE

Les enduits intérieurs sont standard avec du stuc. Tous les murs sont finis prêts pour la peinture, prêts pour la couche d'enduit finale du peintre.

2.3.2 REVÊTEMENTS MURAUX CELLULES HUMIDES

De manière standard, des dalles céramiques sont prévues dans les cellules humides des parties humides des murs, à savoir des douches allant du sol au plafond et une bande de 60 cm de hauteur autour de la baignoire. Ceci est réalisé avec nos dalles céramiques standard ABK Level Ivory, Silver, Grey et Black 60x60 cm et 30x60 cm, Q Ceram Beton Light Grey, Mid Grey et Dark Grey 60x60 cm et 30x60 cm, AC Stone mat et brillant blanc 30x60 cm, AC Stone blanc mat 30x90 cm (rectifié). Si cela est souhaité, le client peut choisir une autre dalle auprès d'un fournisseur que nous avons désigné pour un budget de V.C. 30,00 € / m². Notez qu'aucun prix moindre n'est attribué sur les budgets des dalles. Si l'acheteur choisit une dalle moins chère du fournisseur, le budget prévu à cet effet deviendra caduc. Si le choix dépasse ce budget, les différences de prix sont calculées sur la base des différences de valeur marchande et la surface nette des murs est augmentée de 10% de perte de découpe. D'autres méthodes d'installation, des tailles différentes (par rapport à 60x60 cm ou 60x30 cm) et des m² de carreaux de mur supplémentaires peuvent entraîner des surcoûts. Si nécessaire, les coins avec un profilé d'angle en aluminium sont finis pour obtenir une belle finition.

2.3. PLAFONDS

2.3.1 TRAVAUX DE PLÂTRAGE

Les enduits intérieurs sont réalisés de manière standard avec du stuc. Tous les plafonds sont finis prêts à être peints.

2.3.2 PLAFONDS EN CARTON-PLATRE

Des plafonds suspendus en carton-plâtre peuvent être prévus là où des canaux de ventilation et autres techniques doivent être fixés au plafond. On utilise une plaque de carton-plâtre fixée à des profilés de plafond réglables et spéciaux en métal. Ces plafonds sont également finis prêts à être peints. Il est possible qu'une couche d'enduit final doive être appliquée par le peintre pour obtenir une couche parfaitement lisse.

2.4. MENUISERIE INTERIEURE

Les portes intérieures sont des portes standard d'une hauteur de vantail de 2 115 m, composées de panneaux de porte à moitié pleins (âme tubulaire ou équivalent). Les portes sont livrées prêtes à être peintes et peuvent donc toujours être peintes par le client. Un cadre de porte standard est également fourni; toutes les garnitures sont en acier inoxydable (de couleur gris métallique) et une poignée de porte en forme de L en acier inoxydable avec rosaces à verrouillage rond. Les portes des toilettes sont munies d'un verrou libre / occupé.

Conformément au calcul PEB, un espace vide de la valeur minimale imposée est prévu sous la ou les portes en question.

Le mobilier fixe n'est pas fourni de manière standard, à l'exception des meubles de cuisine et de salle de bains. Ceux-ci sont abordés sous 3.6 et 3.7.

2.5. ESCALIERS et RAMPES

Les constructions d'escaliers à l'intérieur de la maison sont constituées d'escaliers en béton dont les marches sont recouvertes d'un carreau de céramique sur lequel sont appliqués les mêmes conditions et les mêmes budgets que les carreaux de mur et de sol. Il n'y a pas de plinthes de manière standard. Les dalles des marches ont une finition sous forme de nez arrondi.

Les mains courantes sont exécutées dans la mesure du possible en une couche de mur maçonné plâtrée avec les autres murs intérieurs. Il y a toujours une poignée en acier inoxydable contre le côté du mur qui suit l'escalier. Si une main courante n'est pas possible, une main courante est fournie en acier inoxydable. Les détails spécifiques sont déterminés en consultation avec l'architecte.

2.6. AMENAGEMENT CUISINE

2.6.1 MEUBLES DE CUISINE

L'équipement de cuisine comprend la livraison et l'installation d'une cuisine entièrement installée selon un schéma détaillé établi par le conseiller après consultation du client. Toutes les armoires de cuisine sont fabriquées sur mesure dans notre propre atelier.

Dans l'ensemble, la cuisine est réalisée de manière standard comme suit :

Type d'unité murale: les noyaux des armoires sont en mélamine blanche ou équivalent. Les parties visibles seront également finies en mélamine ou équivalent (la couleur peut être choisie dans le livre d'échantillons de base qui peut être consultée auprès du conseiller client). Le client peut choisir en option le revêtement mural, ainsi que les cuisines avec une finition différente (MDF laqué, mat ou brillant, ...). Les autres finitions sur mesure sont pleinement abordées avec le conseiller client.

Type de mobilier en forme d'îlot (dans certains logements, éventuellement non fourni) : les noyaux des armoires sont finis en mélamine blanche ou équivalent. Les parties visibles seront également finies en mélamine ou équivalent (la couleur peut être choisie dans le livre d'échantillons de base qui peut être consultée auprès du conseiller client). Les autres finitions sur mesure sont pleinement abordées avec le conseiller client.

La cuisine est équipée à la base de 1 bloc à tiroir pour les casseroles et les couverts. En outre, des armoires ordinaires avec portes tournantes sont prévues. La valeur commerciale de la cuisine, y compris les appareils et l'installation, a déjà été mentionnée par maison. En cas de modification de l'offre du fabricant de matériaux de plaque, le client a le droit d'en placer un autre, équivalant en termes de qualité et de budget.

2.6.2 EQUIPEMENT DE CUISINE

La cuisine comprend un ensemble de base pour les appareils de cuisine, l'évier et les robinets. La marque et le type sont spécifiés ultérieurement, en consultation avec le conseiller client.

Les appareils suivants sont toujours inclus :

- o robinet mitigeur de cuisine
- o évier
- o hotte (recirculation)
- o plaque vitrocéramique
- o réfrigérateur intégré
- o lave-vaisselle intégré
- o Combi micro-ondes (avec grill)

Remarque : Si vous le souhaitez, la cuisine peut être entièrement repensée en consultation avec le conseiller client sur la base des goûts et des souhaits du client. Des changements peuvent être apportés allant des couleurs et des matériaux personnalisés aux appareils de cuisine personnalisés. La mise en œuvre n'aura lieu qu'après l'approbation de la nouvelle proposition au moyen d'une offre par les deux parties. Si le client souhaite du matériel supplémentaire, des coûts supplémentaires doivent également être pris en compte en termes de conduites d'alimentation et d'évacuation, d'installations électriques, etc. La réalisation du mobilier se fait dans l'atelier de De Coninck, ce qui nous rend très flexibles en ce qui concerne l'éventail de sélection.

2.7. DISPOSITIF SANITAIRE

2.7.1 MOBILIER DE LAVABO

Les meubles de lavabo peuvent, si vous le souhaitez, être fabriqués sur mesure ou choisis chez le fournisseur des appareils sanitaires. Si le client choisit des meubles sur mesure, la conception sera pleinement abordée avec le conseiller client. Dans ce cas, la mise en œuvre n'aura lieu qu'après l'approbation de la conception finale par offre par les deux parties.

2.7.2 DISPOSITIFS SANITAIRES

Tous les tuyaux d'alimentation des maisons sont en plastique. Chaque maison a son compteur personnel pour la consommation d'eau. Les tuyaux d'évacuation sont toujours fabriqués en PE (Geberit ou équivalent), résistent à la température et conviennent à l'eau d'évacuation sanitaire. Pour déterminer la catégorie de prix, on a tenu compte de robinets et d'appareils ménagers de qualité. Ils sont fournis comme indiqué sur les plans. La liste des appareils sanitaires est énumérée ci-dessous. Les appareils choisis peuvent être vus dans le showroom Van Marcke à Zaventem et peuvent également être trouvés, pour la plupart, dans le catalogue ou sur le site Web de Van Marcke.

Remarque : il est possible que certains des appareils énumérés ci-dessous ne soient pas inclus dans les plans au sol. Ce qui est noté sur les plans au sol est toujours prévu. Cette liste est purement indicative.

Liste des appareils sanitaires :

- Toilette
 - o Toilette suspendue avec système intégré de Geberit systemfix et plaque de commande
 - o Lave-mains avec robinet pour eau froide
 - o Brosse de toilette
 - o Crochet de serviette
 - o Porte-rouleau
- Salle de bains :
 - o Meuble de lavabo avec 2 vasques
 - o 2 mitigeurs pour eau froide et eau chaude
 - o Baignoire avec mitigeur thermostatique et douchette
 - o Douche équipée d'un bac à douche et mitigeur thermostatique avec barre de douche
 - o 1 porte-serviette

En cas de modification de l'offre du fabricant, le client a toujours le droit de placer un autre appareil, équivalent en termes de qualité et de budget.

L'arrivée et l'évacuation du lave-linge sont également fournis, comme indiqué sur les plans. Le lave-linge et sèche-linge ne sont pas inclus. Si l'acheteur souhaite installer un sèche-linge, il doit toujours prévoir un sèche-linge par condensation.

La valeur commerciale totale des appareils sanitaires est indiquée dans la liste des budgets par logement. L'installation sanitaire peut toujours être adaptée aux souhaits du client. Un choix peut être fait dans le showroom de Van Marcke à Zaventem, où le dossier de ce projet est déjà connu. Ils peuvent également vous aider de manière ciblée lorsque vous faites des choix concernant les appareils et la conception générale de la salle de bains. Toute modification apportée aux installations sanitaires peut éventuellement entraîner des coûts supplémentaires et doit toujours être abordée avec le conseiller client. La mise en œuvre ne peut avoir lieu qu'après l'approbation des offres soumises par les deux parties. Outre les appareils proprement dits, l'installation d'une douche de plain-pied, de conduites sanitaires supplémentaires d'arrivée et d'évacuation, l'installation de robinets encastrés, etc. peuvent également entraîner des surcoûts.

2.8. INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Afin de respecter les normes actuelles en matière d'énergie et de confort, le chauffage au sol est utilisé dans ces maisons comme système d'alimentation en chaleur. Le système de chauffage central sera équipé d'une solution de pompe à chaleur divisée avec la chaudière de marque Weishaupt. Cette pompe à chaleur à air produit de l'eau chaude pour le chauffage par le sol et l'utilisation sanitaire. Notez qu'un tel système peut également assurer le refroidissement de la maison. Cependant, cela n'est pas prévu de manière standard. Si le client souhaite refroidir avec ce système, le conseiller client et le fournisseur se penchent sur une extension du système et le surcoût s'y rattachant.

Une pompe à chaleur divisée se compose d'une unité intérieure qui sera placée dans le débarras (technique) ou le garage de la maison et d'une unité extérieure qui sera montée sur le toit. L'unité intérieure comprend tous les composants nécessaires au raccordement hydraulique, y compris le vase d'expansion, le séparateur de boues, la pompe de circulation, la ventilation et le système de sécurité. La technologie complète de contrôle et de réglage est également située dans l'unité intérieure. L'unité extérieure fournit la chaleur dans la maison. Une gamme de détails techniques tels qu'un compresseur à double piston et un détendeur ou des aubes de ventilateur contribuent à un fonctionnement efficace et extrêmement silencieux à une température extérieure pouvant atteindre - 20 ° C. Le système est complété par une chaudière pour la production et le stockage de l'eau chaude sanitaire. La température ambiante suivante est garantie pour une température extérieure de -10 ° C :

salon et cuisine : 22 ° C

salle de bains : 24 ° C

chambres et bureau : 20 ° C

garage et débarras : 12 ° C

hall, couloirs, escaliers, WC : 18 ° C

Le contrôle de la température est effectué à l'aide d'un thermostat dans le cas d'appartements et de petites maisons ou d'un réglage de vannes de zone avec plusieurs thermostats (généralement un thermostat par niveau) pour les grandes maisons. La configuration de base est conçue par projet en collaboration avec notre fournisseur. Des informations à ce sujet peuvent être demandées au conseiller client.

Dans la ou les salles de bains, un radiateur décoratif électrique du type sèche-serviettes est toujours prévu comme élément chauffant supplémentaire.

2.9. INSTALLATION ELECTRIQUE

2.9.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les compteurs sont regroupés dans le débarras (technique) ou le garage de chaque maison. L'installation comprend l'installation de toutes les connexions, des fils, interrupteurs et prises. Un tableau avec fusibles automatiques et commutateurs différentiels est fourni par maison. L'équipement électrique sera réalisé conformément aux réglementations de la société responsable de la distribution, sera conforme aux dispositions légales du Règlement général sur l'installation électrique (RGIE) et sera inspecté par un organisme reconnu. Lors de la réception, une poire

d'éclairage temporaire est suspendue par espace. Aucun appareil d'éclairage intérieur définitif, ni appareil d'éclairage extérieur, ni lampe ne sont fournis dans les logements par le vendeur. Ceux-ci doivent être fournis, placés et payés par l'acheteur lui-même. Les coûts de connexion et d'installation des techniques (facturés par les entreprises de services publics) seront facturés directement à l'acheteur. Aucun panneau solaire photovoltaïque n'est proposé. Le câblage entre le tableau de distribution électrique et le toit est inclus. Si vous souhaitez commander des panneaux solaires plus tard (si vous le souhaitez, notre conseiller client peut également vous les proposer), il ne faut plus découper.

2.9.2 TUYAUX, COMMUTATEURS ET PRISES

Les tuyaux sont entièrement intégrés partout, à l'exception du garage le cas échéant. Avant la mise en service, l'installation électrique de chaque maison est contrôlée individuellement par un organisme de contrôle agréé, afin de garantir son fonctionnement parfait. Les commutateurs sont de manière standard du type Niko intense White. Sauf indication contraire sur le plan d'électricité, l'installation est placée à +/- 1,10 m au-dessus du sol fini. Les prises sont également du type Niko White intense. Sauf indication contraire sur le plan d'électricité, l'installation est placée à +/- 0,20 m au-dessus du sol fini.

Les différentes pièces sont toujours pourvues des points lumineux, des interrupteurs et des prises nécessaires, comme indiqué ci-dessous. En cas de contradiction entre le résumé suivant et le plan, la liste suivante est toujours déterminante. Les spots encastrés ne sont jamais fournis de manière standard. A la demande du client, ceux-ci peuvent être installés après la préparation et l'approbation du devis avec le surcoût

Installation électrique de la maison :

- hall d'entrée :
 - o 1 point lumineux
 - o 2 interrupteurs
 - o 1 prise
- Espaces de vie:
 - o Point lumineux au-dessus de la table à manger+ 2 interrupteurs
 - o Point lumineux au-dessus du coin salon+ 2 interrupteurs
 - o 6 prises
 - o 1 raccordement pour TV (COAX)
 - o 1 raccordement pour internet (UTP / RJ45)
 - o 1 raccordement pour téléphone
 - o 1 raccordement pour thermostat
 - o 1 raccordement pour vidéophone (si la surface habitable est au niveau du hall d'entrée, une sonnette ordinaire est fournie)
- Cuisine:
 - o 1 point lumineux central + 1 interrupteur
 - o 1 point lumineux au-dessus de l'évier+ 1 interrupteur
 - o Raccordement pour tous les appareils de cuisine fournis (four, réfrigérateur, lave-vaisselle, plaque de cuisson, hotte avec point lumineux intégré)

- 4 prises libres supplémentaires
- Débarras (de jardin) / buanderie:
 - 1 point lumineux central + 2 interrupteurs
 - 1 prise pour machine à laver
 - 1 prise pour sèche-linge
 - connexions suffisantes pour tous les appareils (unité de chauffage central, chaudière, boîtier de ventilation)
 - 2 prises libres supplémentaires
- Toilette (hall d'entrée et hall de nuit) :
 - 1 point lumineux central + 1 interrupteur
- Hall de nuit (s'il ne coïncide pas avec le hall d'entrée) :
 - 1 point lumineux central + 2 interrupteurs
 - 1 prise
- Salle de bains:
 - 1 point lumineux central + 1 interrupteur
 - 1 alimentation interrupteur/éclairage/prise pour armoire à miroir
 - 1 prise double avec mise à la terre sur le ou les lavabos
- Grande(s) chambre(s) (lit pour 2 personnes) :
 - 1 point lumineux central + 2 interrupteurs
 - Une double prise à gauche et à droite du lit
 - 1 raccordement pour TV
 - 1 raccordement pour internet
 - 1 prise simple supplémentaire
- Petite(s) chambre(s) (lit pour 1 personne)
 - 1 point lumineux central + 1 interrupteur
 - 4 prises
- Bureau/espace polyvalent (si présent):
 - 1 point lumineux central + 1 interrupteur
 - 5 prises
 - 1 raccordement pour TV
 - 1 raccordement pour internet
- Garage:
 - 1 point lumineux central + 1 interrupteur
 - 2 prises libres
 - Connexions suffisantes pour tous les appareils s'ils ne sont pas placés dans le débarras (unité de chauffage central, chaudière, boîtier de ventilation, modem Internet, ...)

- Débarras de nettoyage :
 - o 1 point lumineux central + 1 interrupteur
 - o 1 prise
- Terrasse :
 - o 1 point lumineux mural + 1 interrupteur
- Façade avant :
 - o 1 point lumineux mural + 1 interrupteur
- Façade latérale :
 - o 1 point lumineux mural + 1 interrupteur

2.10. SYSTÈME DE VENTILATION

Le système de ventilation sera de type C+, le cas échéant avec des zones intelligentes, afin de respecter les réglementations PEB en vigueur. L'alimentation en air se fait naturellement par des grilles au-dessus des fenêtres dans les pièces sèches. L'air est évacué mécaniquement via une unité moteur économe en énergie qui fonctionne selon la demande pour augmenter l'efficacité énergétique et la rentabilité. La vitesse de l'unité moteur augmentera à mesure que davantage d'extraction est requise. Les conduits de ventilation et les grilles d'évacuation nécessaires sont prévus du bloc moteur aux pièces humides et éventuellement aussi aux chambres à coucher si cela est nécessaire pour se conformer aux normes EPB. Les grilles de ventilation sont du type autorégulateur. Ce système de ventilation peut également être exploité au moyen d'un interrupteur à quatre positions placé dans le débarras de la maison. Les dimensions des gaines indiquées sur le plan sont indicatives. Le système de ventilation sera exécuté dans son intégralité conformément à l'étude PEB.

Il n'y a pas d'évacuation d'air séparée pour la hotte et le sèche-linge. Si un sèche-linge est installé par l'acheteur, il doit être du type à condensation. La hotte fournie est équipée de l'équipement nécessaire pour la recirculation.

2.11. TRAVAUX DE PEINTURE DES PARTIES PRIVATIVES

Chaque propriétaire est responsable de la peinture de son unité de vie et de toutes les préparations nécessaires (couche d'enduit finale, élimination des irrégularités, apprêt, masquage, etc.). Si vous le souhaitez, le propriétaire peut faire établir un devis par le conseiller client.

2.12. DIVERS

Les meubles et autres articles d'ameublement dessinés sur les plans sont uniquement à des fins d'information et ne font pas partie du présent contrat d'entreprise à l'exception de ce qui a été mentionné spécifiquement comme « compris dans l'entreprise ».

2.13. AMENAGEMENT EXTERIEUR

La terrasse de la maison est aménagée par le vendeur et est donc également incluse dans le prix de vente. Cela se fera dans une pierre naturelle asiatique. Le jardin sera nivelé et semé. Une clôture métallique est également placée autour de la parcelle par l'entrepreneur.

La séparation entre 2 terrasses de 2 maisons est réalisée en maçonnerie. À l'avant de la maison, on utilise des clinkers de béton, des pavés de béton ou des dalles de gazon. Une boîte aux lettres et un numéro de maison sont fournis pour chaque maison. Aucun éclairage ou câblage de jardin n'est fourni par le vendeur. Les escaliers extérieurs sont réalisés comme des escaliers en béton avec une balustrade en acier inoxydable.

2.14 RECEPTION

Nettoyage avec le balai en enlevant les déchets et débris, autrement dit :

- Les fenêtres lavées et nettoyées
- Les sols soigneusement nettoyés, il peut encore y avoir un voile de ciment sur les carreaux, cela disparaît automatiquement après quelques nettoyages
- Sanitaires et faïences nettoyés

3. APPROBATION CAHIER DES CHARGES

La finition décrite dans le présent cahier des charges a la priorité sur toutes les indications et les mentions sur les plans, qui ont été incluses à des fins d'information uniquement.

Ce document est rédigé en 2 exemplaires et signé par l'acheteur et le vendeur. Chaque partie déclare avoir reçu une copie signée.

L'acheteur déclare par la présente qu'il a pris bonne note de ce qui est indiqué dans les présentes spécifications.

L'acheteur et le vendeur déclarent également qu'aucun autre accord que ceux mentionnés dans le présent cahier des charges n'a été conclu.

Rédigé à le

L'acheteur

(Signer en mentionnant lu et approuvé)

Le vendeur